



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 novembre 2023 — N° 78

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire des Matinées lanaudoises.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Groupe de loisirs La Relance.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage aux militaires canadiens.

8 novembre 2023

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de féliciter la ligue de hockey Les Anciens de Pointe-Claire pour leur levée de fonds au profit des organismes communautaires de l'Ouest-de-l'Île.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvan Pinsonneault.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 105^e anniversaire de Mme Yvette Renaud.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'école du Plateau.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la tenue du gala au profit de La Fondation André-Boudreau.

Mme Fréchette (Sanguinet) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Margaux Belot et à M. Samuel Leclerc.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Guylaine Vachon.

8 novembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 47 concernant l'accès aux soins buccodentaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 septembre 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 1074-20231108)

La réponse à la question écrite n° 51 concernant les coûts des franchises liées à certains médicaments, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 septembre 2023 par M. Marissal (Rosemont);

(Dépôt n° 1075-20231108)

La réponse à la question écrite n° 52 concernant l'accès aux services d'hémodialyse, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 septembre 2023 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 1076-20231108)

La réponse à la question écrite n° 55 concernant la construction d'un mur antibruit le long d'une section de la route 116, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 octobre 2023 par M. Grandmont (Taschereau).

(Dépôt n° 1077-20231108)

8 novembre 2023

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les modalités du prêt du gouvernement à l'entreprise Northvolt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant le développement de la filière batterie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, conjointement avec M. Morin (Acadie), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution des vétérans autochtones à l'occasion de leur journée, soit celle du 8 novembre;

8 novembre 2023

QU'elle souligne également le courage dont ont fait preuve près de 12 000 hommes et femmes, des Premières Nations et Inuit, qui ont servi lors des grands conflits;

QU'elle rende hommage à ces vétérans autochtones qui ont servi la cause de la liberté, de la justice et des droits humains;

QU'elle insiste sur le fait que les Premières Nations et Inuit ont dû surmonter de nombreux défis supplémentaires pour porter l'uniforme puisqu'ils devaient apprendre une nouvelle langue, s'adapter aux différences culturelles et s'éloigner de leurs communautés;

QU'enfin, elle observe une minute de silence afin de ne jamais oublier nos militaires et nos vétérans décédés, blessés pour protéger la démocratie. Ils sont tombés, mais jamais oubliés. Je me souviens.

À nos vétérans autochtones : Miigwech, Nia: Wen, Tshinashkumitnau, Tiawenhk, Woliwon, Olé oné, Wela'lin, Nakurmiik.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement fédéral s'est doté d'une cible de 6 % pour l'immigration francophone hors Québec en 2024;

QU'elle déclare que cela est nettement insuffisant pour favoriser l'essor du français au Canada;

8 novembre 2023

QU'enfin, en solidarité avec l'ensemble des communautés francophones au Canada ainsi qu'avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), elle demande au gouvernement fédéral que cette cible soit portée à 12 %, et ce dès 2024.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 154 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation.

8 novembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 30, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bouazzi (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'augmentation fulgurante des prix des aliments dans les épiceries du Québec;

8 novembre 2023

QU'elle souligne que le gouverneur de la Banque du Canada a récemment déclaré en commission parlementaire fédérale avoir remarqué que les entreprises sont beaucoup plus disposées à augmenter leurs prix ces derniers temps, notamment dans le secteur de l'épicerie, et que par conséquent, « les ménages absorbent (...) beaucoup plus l'impact inflationniste »;

QU'elle rappelle que le 26 juillet dernier, Statistique Canada mentionnait que « les hausses des marges des grossistes et des détaillants ont toutes contribué à la croissance constante des prix des aliments »;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déclencher une enquête sur les marges de profits des détaillants du secteur de l'épicerie.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 37 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 53 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Fortin (Pontiac) propose :

QUE la motion du député de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Ajouter l'alinéa suivant à la suite du troisième alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement du Québec de réaliser un portrait exhaustif de la hausse du coût des aliments, et ce, à travers l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement, afin d'explorer diverses pistes de solutions pouvant être mises de l'avant; ».

8 novembre 2023

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'augmentation fulgurante des prix des aliments dans les épiceries du Québec;

QU'elle souligne que le gouverneur de la Banque du Canada a récemment déclaré en commission parlementaire fédérale avoir remarqué que les entreprises sont beaucoup plus disposées à augmenter leurs prix ces derniers temps, notamment dans le secteur de l'épicerie, et que par conséquent, « les ménages absorbent (...) beaucoup plus l'impact inflationniste »;

QU'elle rappelle que le 26 juillet dernier, Statistique Canada mentionnait que « les hausses des marges des grossistes et des détaillants ont toutes contribué à la croissance constante des prix des aliments »;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de réaliser un portrait exhaustif de la hausse du coût des aliments, et ce, à travers l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement, afin d'explorer diverses pistes de solutions pouvant être mises de l'avant;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déclencher une enquête sur les marges de profits des détaillants du secteur de l'épicerie.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bouazzi (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement de M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bouazzi (Maurice-Richard) accepte la proposition d'amendement de M. Fortin (Pontiac).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

8 novembre 2023

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Fortin (Pontiac) et sur la motion proposée par M. Bouazzi (Maurice-Richard) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 9 novembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 novembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

8 novembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 154)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	